

Des émissions régulières, dès aujourd'hui, de Vevey à Bex

La Chaîne de télévision régionale privée ICI-TV desservant quinze communes câblées du réseau SITEL, de Vevey à Bex (Riviera et Chablais vaudois), va émettre régulièrement

dès le 19 janvier, à 19 heures. Par la suite, les horaires de diffusion seront régulièrement annoncés dans la *Presse-Riviera Chablais*.

Dans une première phase d'activité, la diffusion sur la région se fera «en boucle», c'est-à-dire toutes les heures, en soirée le vendredi

et de 12 heures à 17 heures le samedi. Avec l'extension des programmes à d'autres jours et heures, dans une deuxième phase d'activité, la

diffusion sera étendue à Châtel-St-Denis, au Lavaux et au Chablais valaisan.

Les objectifs prioritaires d'ICI-TV sont la couverture la plus complète des événements et faits régionaux, ainsi que l'émergence d'un concept identitaire régional grâce à la télévision. Cette couverture se fait dans des conditions professionnelles en collaboration étroite avec la société de production Médiaprofil à Vevey.

Le programme comporte un menu d'informations politiques, culturelles et sportives, des magazines et des rubriques de convivialité. Un «Bloc-Notes» constitué de pages tournantes infographiques est diffusé toute la journée et donne adresses, manifestations, programmes d'ICI-TV et messages. Ce programme est complété par une émission spéciale mensuelle de type «talk-show». Celle-ci est animée en alternance, un jeudi soir et selon les thèmes, par chacun des rédacteurs en chef d'ICI-TV et du quotidien régional *La Presse* (Montreux et Vevey).

La communication culturelle défendue par ICI-TV implique un encouragement particulier à la création régionale. L'exemple de la trentaine d'émissions d'essai réalisées en 1995 avec un succès considérable malgré la faible notoriété de départ d'ICI-TV, en est une brillan-

te illustration (festivals de musique, présentation de la Fête des Vignerons, répétitions d'orchestres, entre autres).

Le plan de reportages est organisé de façon à ce qu'aucun aspect de la vie régionale ne soit négligé. Quatre grands chapitres font l'objet de ce travail: les gens, les lieux, l'essentiel et les jours. Chaque chapitre peut être traité sous forme de magazine complet, de flash information ou de rubrique «service». La durée des passages à l'antenne des sujets varie de une à six minutes environ, selon l'importance relative qui leur est allouée pour la période de référence. L'émission complète dure environ cinquante-cinq minutes. Elle est animée par le rédacteur en chef d'ICI-TV avec lequel dialogue l'invité de la semaine. Celui-ci «réagit» sur chacun des sujets en commentant l'événement.

A raison d'une fois par trimestre, le jeudi soir, un débat de personnalités sera proposé sur les grands thèmes régionaux d'intérêt général (par exemple: le concept de région, la santé, le tourisme, le développement économique, etc.).

La ligne rédactionnelle de l'information et le contenu des programmes sont indépendants de tous médias, mais une coordination régionale est assurée entre la télévision et le journal *La Presse*.

Les studios d'ICI-TV sont à Vevey et la direction générale est assurée par Costa Haralambis, promoteur du projet. Le rédacteur en chef responsable est Alain J. Bougard (FSJ, ALJ, INSEAD). Des collaborations externes avec de nombreux jeunes de la région sont le signe d'une volonté déterminée de rendre les événements et faits régionaux plus proches des adolescents, apprentis ou collégiens.

ICI-Télévision SA, gestionnaire d'ICI-TV, est une société au bénéfice d'une concession fédérale depuis 1994. Elle regroupe des intérêts régionaux et a été constituée à l'initiative d'une dizaine d'entreprises.

Aucun actionnaire ne détient plus de 20% du capital actions de 400 000 francs. Le capital, ouvert au public, n'est pas encore totalement libéré. Des ressources publicitaires, régionales et nationales, sont prévues pour assurer les liquidités de l'opération.

Le programme régulier d'ICI-TV est diffusé sur le réseau câblé et la fréquence utilisée se situe entre les chaînes TV5 et Canal +, à l'emplacement de l'ancienne mire de service de la SITEL. Les fréquences utilisées sont 238,25 MHz pour la plupart des communes, 513,25 MHz pour Aigle, Bex et Yverne, 807,25 MHz pour Jongny. (Ip)

Publicité



**Depuis 30 ans
à votre service**

Vous qui souhaitez capter



et/ou



**Distributeur Officiel
des décodeurs**

**Partenaire technique
agrée**

Contactez-nous :

MONTREUX :	GRAND-RUE 5	TEL. 021/963 38 94
VEVEY :	COLLET 1	TEL. 021/923 54 33